

# PANORAMA DES ÉVOLUTIONS ANNUELLES EN LCB-FT



**LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

DURÉE : 7h 8h30-16h30

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1 248€ TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

## CONTACT

Caroline Breton  
formation@revue-banque.fr  
Tél. : 01 48 00 54 04

## OBJECTIFS

- Comprendre les nouvelles dispositions issues de la transposition de la directive 2018/843 modifiant la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 5<sup>e</sup> directive anti-blanchiment).
- Mesurer les impacts de mise en conformité par rapport aux dispositions de la directive 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement (dite 4<sup>e</sup> directive anti-blanchiment).

## PUBLIC

Tout public

## PRÉREQUIS

Cette formation nécessite de connaître le cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

## MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME\*

### 1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA 5<sup>E</sup> DIRECTIVE ANTI-BLANCHIMENT

### 2. ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DES PERSONNES ENTRANT DANS LE CHAMP DES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

### 3. RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

- 3.1 Registre des bénéficiaires effectifs et registre des trusts
- 3.2 Fichier national des comptes bancaires et assimilés (FICOBA)

### 4. RENFORCEMENT GÉNÉRAL DES MESURES DE VIGILANCE

- 4.1 Les pays tiers à haut risque
- 4.2 Les pays tiers équivalents
- 4.3 La surveillance constante des relations d'affaires
- 4.4 La monnaie électronique

### 5. DES ASSOULISSEMENTS DES MESURES DE VIGILANCE

- 5.1 L'entrée en relation à distance
- 5.2 La tierce introduction
- 5.3 Les actifs numériques

### 6. RENFORCEMENT DES PRÉROGATIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE LCB/FT ET DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

## FORMATRICE

**Judith Azevedo** est chargée de mission Sécurité financière à la Direction juridique et conformité de la Fédération bancaire française. Elle anime le Groupe de travail permanent Lutte anti-blanchiment au sein de la FBF.



\* Le programme est à titre indicatif et sera complété au fur et à mesure par les nouveaux sujets d'actualité